

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 24 septembre 2020

L'An deux mil vingt, le jeudi 24 septembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis DROUIN, Mme Aline BROSSEAU, MM. Jean-François BELLISSEN, Thierry GAUTIER, Jean-François CORNÉE, Mmes Sandra HARO et Charlotte GUESNE, MM. Kévin TRONCHET, Laurent MAUDET et Jacky LETAY, Mmes Marie-Thérèse PICHEREAU et Stéphanie AGEORGES.

Absents excusés : M. André MAUFAY et Mme Aurore GUY.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Charlotte GUESNE a été élue secrétaire de séance.

La séance démarre à 19h35.

Approbation procès-verbal de la séance du 27 août 2020.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 27 août 2020 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Déclaration d'intention d'aliéner.

Parcelles AC n°25 et 115 (29, rue de Beaumont) et parcelles n°123 et 124 (22, rue du Mans) :
le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption.

Redevance d'Occupation du Domaine Public 2020 - Orange.

Madame le Maire donne connaissance de la déclaration des ouvrages Orange existants sur la commune, à savoir :

- Artère aérienne :	9,548 km
- Artère en sous-sol (conduite) :	5,743 km
- Emprise au sol (m ²) :	1 armoire

En application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 et compte tenu du calcul de l'actualisation, la redevance pour l'année 2020 s'élève à :

- Artère aérienne	55.54 € x 9,548	=	530.30€
- Artère en sous-sol	41.66 € x 5,743	=	239.25€
- Emprise au sol	27.77 € x 1	=	<u>27.77 €</u>
			797.32 €

Sept cent quatre-vingt-dix-sept euros et trente-deux cents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce calcul. Un titre de recette de ce montant sera émis.

Secrétariat de la mairie : remplacement de deux ordinateurs et mise en place d'un système de sauvegarde des données.

Madame le Maire explique que deux des trois ordinateurs de la mairie sont en location. Le contrat arrivant à expiration, il a été dénoncé et Madame le Maire rappelle que, lors de sa séance du 18 juin 2020, le Conseil Municipal avait décidé de solliciter des offres pour l'achat de ce matériel.

Elle présente les propositions reçues.

Après étude comparative des tarifs, des caractéristiques techniques du matériel, des prestations proposées, et compte-tenu de l'expérience de travail avec chaque entreprise, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir la proposition de la SARL MODULARIS de Gesnes-le-Gandelin (Sarthe) pour la location de matériel informatique pour une durée de trois ans.

Le contrat comprend la fourniture d'un poste informatique fixe avec écran, d'un PC portable, d'une sacoche de transport, d'une souris sans fil, d'un disque dur externe, suite bureautique Microsoft Office H&B 2019 (2 postes), licence antivirus (3 postes), assistance et maintenance sur site durant la location, pour un montant mensuel de 88,20 € T.T.C (quatre-vingt-huit euros et vingt cents) ;

- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires ;

- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif en section de fonctionnement.

Fourrière animale - Renouvellement de la convention avec Caniroute.

Madame REIGNIER rappelle que, lors du transfert de la compétence fourrière animale chiens et chats à la communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, les communes ont souhaité être associées au choix de la société qui s'occupe de cette compétence.

Le contrat avec la société Caniroute arrive à expiration en décembre 2020.

Le Président de la CDC Monsieur MARTIN et Monsieur LEVESQUE, vice-président en charge de la voirie et de la fourrière animale souhaitent connaître le souhait de la commune. Dans la mesure du possible, ils souhaiteraient avoir recours à un seul prestataire pour l'exercice de cette compétence.

Les informations sur la société KIK étant trop partielles, le Conseil Municipal souhaite avoir d'autres renseignements avant de se prononcer.

SIVOS Saint-Marceau / Maresché - Désignation d'un(e) suppléant(e).

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation d'un(e) délégué(e) suppléant(e) au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Saint Marceau Maresché.

Le Conseil Municipal décide que cette désignation n'est pas faite au scrutin secret.

Madame Aurore GUY est candidate à cette fonction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette candidature à l'unanimité.

Demande de subvention 2020 - Radio Alpes Mancelles.

Madame le Maire présente une demande de subvention de la radio associative Radio Alpes Mancelles. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention d'un montant de 100,00 € (cent euros).

Action sociale - Demandes d'aide pour des impayés d'énergie.

Madame le Maire expose à l'assemblée deux demandes d'aide pour le règlement de factures impayées d'électricité.

Elle précise que la commission action sociale, réunie le 16 septembre 2020, a décidé de ne pas étudier l'une des demandes. En effet, la dette ne concerne pas le logement que les demandeurs occupent actuellement à Maresché (facture de résiliation de leur précédent logement situé dans une autre commune).

Pour la deuxième demande, compte tenu des éléments dont elle disposait pour apprécier la situation du demandeur, la commission propose d'accorder une aide d'un montant de 150,00 € (cent cinquante euros).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de suivre l'avis de la commission pour ces deux dossiers.

Demande d'élagage des arbres de l'aire de jeux.

Madame le Maire donne lecture d'une habitante du lotissement des Tilleuls demandant l'élagage des arbres situés le long de sa propriété.

Les arbres étant très grands, ces travaux ne peuvent être exécutés par les employés communaux : des devis vont être demandés.

Achat d'un terrain rue de la Croix de Pierre.

Madame le Maire et M. Laurent MAUDET font un compte-rendu des discussions entreprises avec le propriétaire du terrain et des aménagements possibles en fonction de la surface disponible. Un rendez-vous étant prévu avec le CAUE pour discuter de l'aménagement du futur lotissement, les élus décident de solliciter leur avis concernant l'intérêt de cette parcelle pour le projet.

Aménagements rue de Ballon pour ralentir les véhicules motorisés.

Les élus reconnaissent qu'il est difficile de choisir parmi les solutions proposées par les différents intervenants.

Madame le Maire a donc convenu d'un rendez-vous avec l'ATESART (Agence des Territoires de la SARThe) afin d'affiner le projet d'aménagement pour qu'il soit le plus pertinent possible compte tenu de l'emplacement et de l'effet souhaité.

Elle rappelle que l'ATESART a été créée en 2013 par le Département pour répondre aux besoins exprimés par les collectivités sarthoises, par le biais d'une mutualisation de moyens et de compétences à l'échelon départemental. Forte de 263 actionnaires, dont la commune de Maresché depuis 2015, cette société publique, constituée exclusivement de collectivités, propose ses services (conseil et expertise, prestations d'ingénierie) à ses actionnaires dans des domaines aussi variés que la voirie, les ouvrages d'art, les actes administratifs, l'urbanisme, l'eau, l'assainissement, la commande publique...

Illuminations festives - Programme 2020.

Des travaux d'enfouissement des réseaux étant prévus rue de la Croix de Pierre, aucune décoration ne sera posée cette année dans ce secteur.

Madame le Maire rappelle que 12 candélabres et 12 prises sont prévus dans le devis pour l'éclairage public : les élus s'accordent sur le fait qu'il n'est pas nécessaire d'installer une prise sur tous les candélabres. Les prises prévues dans le marché pourront donc être affectées à d'autres candélabres du secteur de la Croix Verte afin d'améliorer les possibilités de décorations dans le futur.

Madame Aline BROSSEAU rappelle que les élus ont plusieurs fois évoqué la possibilité de mettre en place des décorations dites de jour, notamment autour de l'Église, et de faire participer les habitants, l'école et le centre de loisirs. Après discussion, le Conseil Municipal décide que des sapins (ou des branches) seront mis en place : un article paraîtra dans le prochain Trait d'Union.

Repas des Anciens - Organisation pour 2020.

Étant donné le contexte sanitaire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler le repas des Anciens prévu le 11 novembre 2020.

M. Laurent MAUDET quitte la séance à 22:00.

Questions diverses.

- Les travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Croix de Pierre devraient démarrer début octobre.
- M. Laurent MAUDET note qu'il y a des arbres à élaguer : il faudra prévoir cet entretien une fois les fils enlevés.
- L'EP 138 a repris ses activités en respectant un protocole sanitaire strict (pas plus de 10 joueurs, dans la salle, etc.). L'association n'organise pas de loto cette année, mais elle maintient une tombola.
- Familles Rurales Maresché a également repris les cours avec des mesures sanitaires (sens de circulation, port du masque, désinfection des mains, etc.)
- Madame le Maire confirme la dissolution de l'association de Karaté. Son président, Monsieur LECLERCQ, a fait don des fonds à l'association des Anciens Combattants et à celle des parents d'élèves. Il a également offert des tatamis à l'école et à Familles Rurales Maresché.
- M. Jean-Louis DROUIN fait un compte-rendu de la réunion qui a rassemblé les commissions travaux et voirie/réseaux.

- M. Jean-François CORNÉE évoque le Point d'Apport Volontaire des déchets et le dépôt constant de sacs noirs. Les élus sont inquiets des conséquences de la fermeture de la déchetterie de Beaumont pendant les travaux : ils craignent une multiplication de dépôts non conformes au PAV et de dépôts sauvages. Ils discutent de la possibilité d'installer un système de vidéo surveillance, réel ou factice, pour dissuader les contrevenants.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 22 octobre 2020 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 22h30.